

COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE FÉMININE DE HANDBALL

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2024

Membres présents : Nodjialem MYARO (présidente de la LFH), Pascal BOURGEAIS (DTN de la FFHandball), Jean-Marie BRINON (président de la CNCG), Fabrice ARCAS (président de la COC), Jérôme BRIOIS (pouvoir de Olivier BUY, président de la CNA), Gérard JUIN (représentant des médecins de clubs), Sébastien GARDILLOU (sélectionneur national de l'équipe de France A Féminine), Sophie PALISSE (représentante des clubs de D1F), Clément FORGENEUF (représentant des clubs de D1F), Thierry WEIZMAN (représentant des clubs de D1F), Guillaume MARQUES (représentant des clubs de D1F), Pascal JACQUET (représentant des clubs de D2F), Mathieu LANFRANCHI (représentant des entraîneurs), Sabrina CIAVATTI (représentante des joueuses).

Autres présents : Florence BARO, Romane FRECON-DEMOUGE, Gaëlle GUESDON, Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD, Cédric POUTHIER, Gwenhaël SAMPER, Sophia TOUIKER, Antony TAHAR.

Membre excusé : Rémy LEVY (personnalité qualifiée)

Le 30 septembre 2024, le comité de direction de la LFH s'est réuni, sous forme de visioconférence. L'ordre du jour de la séance a porté sur les points suivants :

- 1) Approbation du PV de la séance du 6 juin 2024 (vote)
- 2) Point d'information sur les partenariats de la LFH dont :
 - Lidl
 - MGEN
 - Alerte sur les déclarations publiques
- 3) Propositions de modifications du règlement marketing et communication de la D1F (vote)
- 4) Obligation d'utilisation d'un revêtement de sol à tracé unique pour les rencontres diffusées sur la plateforme HandballTV
- 5) Election de la représentante de la Ligue Féminine de handball au conseil d'administration (vote)
- 6) Nouvelle composition de la commission marketing (vote)
- 7) Questions diverses

La réunion a débuté à 18h00.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 6 MARS 2024 (VOTE)

Antony TAHAR, sans remettre en question la rédaction du procès-verbal aimerait avoir le procès-verbal de la dernière instance LFH avant la préparation de la nouvelle.

Le service juridique indique que le procès-verbal de l'instance précédente est inclus dans le dossier de préparation de la suivante et qu'il doit attendre l'approbation de celle-ci avant d'être publié.

Les membres du comité de direction présents et représentés approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 juin 2024. Ce document peut être consulté sur le site internet de la LFH.

2. POINT D'INFORMATION SUR LES PARTENARIATS DE LA LFH DONT :

○ Lidl

Cédric POUTHIER présente le compromis réalisé avec Lidl sur la non-apposition exceptionnelle de stickers dans deux clubs de D1F. Il précise que à Brest et à Saint Amand le sticker sera remplacé par un totem Lidl face caméra.

○ MGEN

Cédric POUTHIER rappelle que MGEN va rejoindre les partenaires majeurs de la Ligue Féminine de Handball pour deux ans avec une année en option. Cette information avait été partagée en amont avec les clubs. Il reste quelques points à définir notamment sur l'utilisation des places qui seront allouées à ce partenaire et concernant l'activation dans les clubs.

○ Alerte sur les déclarations publiques

Cédric POUTHIER évoque le contrat avec Butagaz qui est en danger à la suite de certaines déclarations publiques émanant de quelques présidents de clubs. Ce contrat de naming arrive en effet à échéance mais des négociations sont en cours pour un renouvellement portant sur quatre saisons. Ce renouvellement porte sur une augmentation progressive des contributions de Butagaz sans impact sur les contreparties demandées aux clubs.

Sophie PALISSE se questionne sur l'indépendance du contrat entre la LFH et Butagaz, elle se demande s'il est lié au contrat signé entre la FFHandball et Butagaz. Elle pense qu'il faudrait ajouter un volet RSE dans les négociations entre Butagaz et la LFH afin de faire augmenter la contribution de Butagaz.

Cédric POUTHIER explique que les contrats entre Butagaz et la LFH ainsi qu'entre Butagaz et la FFHandball ont été négociés de la même manière, qu'aucun n'a été « sous négocié ».

Nodjaleme MYARO insiste sur le fait que Butagaz a été très touché par les déclarations publiques et qu'ils se sont posés la question de la volonté des clubs de continuer avec eux en namer. Ces déclarations ont mis la LFH sous tension et une réunion d'urgence pour désamorcer la situation a dû se tenir.

Sophie PALISSE pense qu'il faut entendre l'insatisfaction des clubs depuis quelques années même s'il faut souligner positivement la renégociation à la hausse.

Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD rappelle la fidélité de Butagaz année après année.

Cédric POUTHIER informe que la première volonté est une discussion avec le namer en place. Ce dernier étant d'accord de poursuivre l'aventure LFH, il était donc compliqué de jouer la temporalité alors qu'une offre était proposée. Pour finir il explique qu'il n'y a pas de frein à ne pas renouveler un contrat LFH avec un partenaire de la FFHandball.

Nodjalem MYARO insiste sur le fait que c'est en toute connaissance de cause que les clubs avaient accueilli ce namer et qu'elle en est très satisfaite.

Clément FORGENEUF pense que le naming est une chose mais que les activations de Butagaz coûtent trop cher aux clubs.

Antony TAHAR souhaite que la coconstruction soit encore plus forte sur ces sujets la même si la LFH garderait la main, comme cela a été fait avec MGEN sur le processus de redistribution.

Cédric POUTHIER insiste sur le fait que Butagaz est très attaché à être le 1^{er} namer d'un sport féminin français et d'accompagner le sport féminin en général mais qu'ils aimeraient plus de reconnaissance des clubs pour continuer à écrire l'histoire ensemble.

Il rappelle que Butagaz augmente chaque année sa participation.

Sophie PALISSE et Clément FORGENEUF demandent que la contrepartie demandée aux clubs soit revue à la baisse car il est dur de la justifier à leurs équipes commerciales, Butagaz n'apportant pas d'argent directement aux clubs.

Mathieu LAFFRANCHI intervient pour évoquer la confiance que l'on doit avoir dans le produit LFH. S'il est plus attractif que ce qu'il est vendu, il ne faut pas craindre de prendre des risques pour en tirer plus. Il ajoute qu'il faudrait, mieux évaluer la valeur de notre championnat.

Nodjalem MYARO insiste sur le fait que ce n'est pas parce que l'on renouvelle avec Butagaz que Sportfive ne cherche pas d'autres partenaires. MGEN est une première étape, il faut continuer dans ce sens-là. Il faut faire confiance à Sportfive.

Thierry WEIZMAN affirme qu'il faut poursuivre avec Butagaz au vu de leur antériorité, les renégociations sont à la hausse, il est satisfait. Il est nécessaire de faire des sacrifices parfois pour des partenaires emblématiques.

Sophie PALISSE assure de son attachement à Butagaz et de sa volonté à continuer à travailler avec eux.

Pascal JACQUET insiste sur le fait que la recherche de nouveaux partenaires est essentielle. Il ne faut pas vendre sur la peur mais sur la valeur en réalisant des démarches communes. Il finit en affirmant que le prix de la LFH doit être fixé ensemble.

Guillaume MARQUES et Clément FORGENEUF pensent que l'offre aurait dû être plus discutée en amont mais que en effet dans ce timing ils souhaitent continuer à travailler avec Butagaz et qu'il soit le namer de la D1F sur les prochaines années.

3. PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT MARKETING ET COMMUNICATION DE LA D1F (VOTE)

Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD expose les modifications du règlement marketing et communication à la suite du retrait de FDJ et à l'arrivée de MGEN. Elle présente les nouvelles obligations en découlant et les différents travaux restant à accomplir.

Les membres du comité de direction présents et représentés valident à l'unanimité les propositions de modifications du règlement marketing et communication de la D1F, qui seront soumises au vote de l'assemblée générale de la LFH.

4. OBLIGATION D'UTILISATION D'UN REVETEMENT DE SOL A TRACE UNIQUE POUR LES RENCONTRES DIFFUSEES SUR LA PLATEFORME HANDBALLTV

Gaëlle GUESDON présente le compte rendu réalisé en groupe de travail médiatisation sur les différents enjeux d'une dérogation à la règle du tracé unique sur les diffusions en auto-production en D1F.

Ces enjeux sont :

- la volonté des clubs de diffuser plus en auto-production afin d'avoir une meilleure couverture du championnat et que celle-ci soit mieux répartie entre les clubs
- de plus grandes retombées économiques pour les clubs grâce notamment à l'exposition des partenaires
- la volonté de conserver un produit HandballTV attrayant et qualitatif toujours en garantissant l'exposition des partenaires de la LFH via les messages LED et les stickers.

Afin de respecter tous ces enjeux, le groupe de travail médiatisation formé avec la LFH, l'UCPHF et des représentants de club souhaite encadrer cette dérogation avec :

- la demande expresse de dérogation formulée par le club recevant
- le respect du cahier des charges marketing et communication concernant les LED et les stickers des partenaires de la LFH
- une proposition d'évaluation, par le groupe de travail médiatisation, des salles n'ayant pas de tracé unique pour garantir la qualité du produit diffusé sur HandballTV (la LFH resterait le dernier décisionnaire sur les salles pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation)
- l'engagement des clubs d'auto-produire un nombre de matchs minimum durant la saison pour pouvoir bénéficier de la dérogation ainsi que la définition de sanctions financières dans le cas où le quota de diffusion ne serait pas respecté
- une restriction à la diffusion en auto-production en direct sur HandballTV, et de ce fait l'exclusion de la possibilité de bénéficier du replay

Le Comité directeur est favorable à l'avancée de ce dossier. Une consultation devra être présentée une fois que les critères seront entièrement définis.

Sophie PALISSE ajoute que bien que concernée par cette possible dérogation dans son club, elle souhaite autoproduire uniquement lorsqu'elle disposera de son tracé unique.

5. ELECTION DE LA REPRESENTANTE DE LA LIGUE FEMININE DE HANDBALL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (VOTE)

Nodjialem MYARO souhaite que cette candidature s'inscrive dans la continuité, c'est pour cela qu'elle l'a proposée à Sophie PALISSE.

Les membres du comité de direction présents et représentés approuvent à la majorité la candidature de Mme Sophie PALISSE en tant que représentante de la LFH au sein du conseil d'administration de la FFHandball.

Elle devra adresser sa candidature à la FFHandball au plus tard le 9 octobre 2024. Les élections se dérouleront du 21 au 25 novembre 2024.

6. NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION MARKETING (VOTE)

Romane FRECON-DEMOUGE informe que la composition de la commission marketing de la LFH doit être révisée à la suite de récents mouvements de personnel.

La proposition suivante est donc soumise à l'appréciation des membres du Comité de Direction de la LFH :

- Léa DOLZANI, cheffe de projet marketing et partenariats (département marketing) ;
- Sophia TOUIKER, juriste (département juridique) ;
- David BURGUIN, Conseiller Technique Fédéral (département DTN).

En outre, Laetitia SZWED, membre du Bureau Directeur de la FFHandball en charge de l'événementiel, a été sollicitée pour assurer la supervision de cette commission.

Les membres du comité de direction présents et représentés valident à l'unanimité la nouvelle composition de la commission marketing.

7. QUESTIONS DIVERSES

Nodjialem MYARO remercie Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD et Gwendoline THILLOU qui quittent la LFH pour leur travail.

Antony TAHAR remercie Fabrice ARCAS (COC) et les services de la LFH pour le travail réalisé cet été afin de concevoir les calendriers.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Nodjialem MYARO remercie tous les participants et clôt la réunion.

La réunion s'est terminée à 19h45.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH